TC1504-10

Commission des Droits de l'Homme
point 12 de l'ordre du jour

Timor-Oriental

Mr le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis timorais, ex-fonctionnaire de l'administration coloniale portugaise et, jusqu'à ma sortie du Timor-Oriental en octobre dernier, fonctionnaire du Département de l'Information du gouvernement indonésien.

Si l'on regarde la situation générale existant au Timor-Oriental depuis l'invasion de mon pays par les militaires indonésiens, je puis considérer que j'ai vécu dans des conditions relativement privilégiées:

- premièrement parce que je suis resté à Dili et me suis rendu aux envahisseurs au moment même de l'invasion, alors que la plupart de mes compatriotes se réfugiaient et résistaient dans les montagnes;
- deuxièmement, parce que j'ai été intégré dans la fonction publique indonésienne.

Malgré cela j'ai choisi d'abandonner mon pays pour m'y sentir mal sous l'occupation étrangère et pour échapper aux persécutions dont aucun timorais n'est à l'abri. Je suis sorti aussi parce que je voulais témoigner devant l'opinion publique internationale la souffrance de notre peuple opprimé et torturé parce qu'il continue à réclamer sa liberté, et à lutter pour son droit à l'indépendance.

J'ai vu, Monsieur le Président, d'innombrables violations des droits de l'homme pratiquées par les militaires indonésiens. Ne pouvant parler de toutes je citerai celles qui me touchent de plus près:

- Tout de suite, le lendemain de l'arrivée des troupes indonésiennes à Dili, le 8 décembre 1975, je suis allé avec un groupe de compatriotes me présenter au commandement des forces d'invasion. En chemin nous fûmes contrôlés par une section militaire qui, reconnaissant l'un de nous sur une photo d'une manifestation du Fretilin, l'emmena à la plage de Sota où ils le tuèrent par rafales d'armes automatiques.
- Trois jours plus tard, le 11 décembre, j'ai été arrêté. Ils me torturèrent par chocs électriques: ils me lièrent les pouces et plaçaient entre eux des fils liés au courant électrique ou, parfois, aux bateries des téléphones manuels.
- Le 8 octobre 1976 j'ai été arrêté de nouveau et emmené à la prison provisoire de Sang-Tai-Hoo où ils me torturèrent pour le simple fait de ne pas être capables de faire fonctionner un projecteur de films de 8mm qu'ils avaient trouvé chez moi. Ils m'obligèrent à le faire fonctionner et, ensuite, projetèrent des films pornographiques obligeant 3 prisonnières, une jeune fille et deux femmes, à assister à la projection. Ils les violèrent et abusèrent d'elles durant toute la journée.
- En 1978, mon beau-frère Juvenal Inácio, membre du Fretilin, fut capturé et emmené à Dili. Le vice-commandant des Services Secrets, un lieutenant-colonel appelé Bambang, autorisa son épouse et leurs deux filles à le visiter. Lorsqu'elles allaient le visiter pour la 3e fois elles ne purent le voir parce qu'il était en train d'être interrogé par le Ministre de la Défense, le général Yusuf. Le jour suivant elles furent averties que Juvenal avait été emmené et il a disparu jusqu'aujourd'hui.
- Le 13 décembre 1980 j'ai été arrêté et torturé pour la 3e fois sous la fausse accusation d'avoir participé à l'attaque et destruction de l'édifice de la télévision à Dili. Ils me torturèrent par chocs électriques et brûlures de cigarettes parce que je n'avouais pas un acte que je n'avais pas commis, et aussi parce que je refusais de produire les fausses accusations qu'ils me demandaient contre le Maire de Dili, Mário Sanches da

Costa, et le Vice-Gouverneur du Timor-Oriental, Francisco Lopes da Cruz, tous deux nommés à ces fonctions par les occupants.

- Puisqu'il me faut être bref je vais passer à un cas récent: Le 9 juillet 1988 trois étudiants de Cribas, l'un d'eux étant mon cousin Domingos Alves, furent obligés par les 'bérêts-rouges' à sortir de l'agglomération pour essayer de contacter la Résistance. Ils emportaient avec eux un document qui devrait leur servir de justification s'ils étaient interceptés par un quelconque Bataillon indonésien. Dès le premier jour ils rencontrèrent le Bataillon 125 qui, sans tenir compte du dit document, arrêta les trois jeunes gens et, séparant Domingos des deux autres, commença à le torturer à coups de coutelas. Entendant Domingos crier les deux autres essayèrent de s'enfuir: l'un fut atteint d'un coup de feu, le second parvînt à rejoindre le village et à informer les familles. Le père de Domingos protesta auprès des 'bérêts-rouges' mais n'obtînt l'autorisation d'aller chercher son fils qu'au bout de trois jours. Il ne rencontra que son cadavre, la tête séparée du tronc et les organes sexuels coupés et placés dans la bouche. De retour au vilage il reçut l'ordre de ne rien dire. C'est un indonésien qui m'a donné l'information que j'ai ensuite confirmée auprès de parents.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, parler un peu de la liberté de circulation et des visites:.

- J'ai commencé mon plan de sortie du Timor-Oriental en 1984 lorsque ma soeur et ses deux filles parvinrent à sortir à l'abri d'un programme de la Croix-Rouge Internationale pour rejoindre mes parents en Australie. Comme elle était l'épouse de Juvenal Inácio dont j'ai raconté la disparition ci-dessus, j'ai dû payer 2.500.000 roupies (US$1500) pour obtenir un document affirmant qu'elle n'avait jamais participé à des actions subversives.
- Petit à petit j'ai commencé à gagner la sympathie des Services Secrets. En 1986 j'ai été invité à demander une autorisation pour visiter ma famille en Australie. J'ai été le premier timorais de souche autorisé à visiter des parents à l'étranger. Mon voyage en Australie devait servir la propagande indonésienne, mais ma femme et un ami durent signer un document qui les rendait responsables si je ne revenais pas.
- En 1988 j'ai obtenu une autorisation pour que ma femme et nos 5 enfants puissent visiter la famille en Australie. C'est moi cette fois qui ai dû signer la déclaration de responsabilité s'ils ne revenaient pas. Je ne pouvais pas sortir de mon quartier sans autorisation, mais prétextant des raisons de service, j'ai obtenu une autorisation. Je suis allé à Kupang au Timor indonésien, et de là à Djakarta. À Djakarta j'ai pu acheter pour 9 millions de roupies une autorisation des Services Secrets (BAIS) pour quitter l'Indonésie et des passeports pour moi et une belle-soeur. Nos familles, y compris ma femme, ne furent informés de notre fuite que lorsque nous sommes arrivés hors de l'Indonésie.

Mr le Président, si j'en avais le temps, je pourrais parler des visites du Timor-Oriental organisées par les Services Secrets et par le Département d'Information où je travaillais, service dirigé par un timorais mais composé à 95% par des fonctionnaires venus d'Indonésie. Ce sont eux qui choisissent les lieux à visiter et les personnes qui pourront parler aux visiteurs. La population n'a d'autre droit que de crier "vive l'Indonésie" et "nous voulons l'intégration", mais le temps qui m'est attribué ne me permet pas de développer ce point.

Illustres membres de cette Commission des Droits de l'Homme, je vous supplie et je supplie les Gouvernements que vous représentez, d'analyser avec plus d'attention cette situation de répression généralisée qui affecte le Timor-Oriental depuis plus de 13 ans.

Mr le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Genève, février 1989. João Maria dos Reis